

**Note explicative relative à la motion déposée par les conseillers communaux
Mélania Leponce, Vincent Moyse, Daniel Rixhon, Maric Gilson, Loïc Germain et
Jean close du groupe Aywaille Demain visant au maintien de l'offre S.N.C.B.
sur la ligne 42.**

Récemment, une note interne d'INFRABEL diffusée par le journal l'Echo révèle une nouvelle fois la menace qui pèse sur les lignes ferroviaires rurales.

Outre des aspects inquiétants qui concernent la province de Liège, la menace concerne directement la ligne 42 qui traverse notre commune.

Comme nous, l'ASBL Navetteurs.be s'est rapidement inquiétée de la menace et a directement lancé un appel à tous les collègues communaux afin de soutenir leur démarche qui consiste à s'opposer à toute fermeture de ligne sur le réseau ferroviaire belge.

Au travers de notre proposition, nous souhaitons que le conseil communal d'Aywaille apporte son soutien à l'ASBL navetteurs.be comme d'autres communes voisines.

La gare d'Aywaille, c'est en moyenne 223 voyageurs par jour en semaine, 72 voyageurs le samedi et 73 voyageurs le dimanche, soit une moyenne de 1260 voyageurs par semaine.

La présente motion vise également à attirer l'attention des organes de la SNCB, d'INFRABEL et du gouvernement fédéral sur un certain nombre de points (sécurité, entretien, développement,...) qui pourraient, à terme, menacer la mobilité en milieu rural, et un service public et service au public de qualité.

Le groupe Aywaille Demain propose donc que cette motion soit adoptée par le conseil communal.

Motion déposée par les conseillers communaux Mélanie Leponce, Vincent Moyse, Daniel Rixhon, Maric Gilson, Loïc Germain et Jean close du groupe Aywaille Demain visant au maintien de l'offre S.N.C.B. sur la ligne 42.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant le code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant la loi du 15/02/2019, portant assentiment à l'accord de coopération du 5 octobre 2018 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région Bruxelles-Capital relatif au financement des infrastructures ferroviaires stratégiques ;

Considérant que sous l'impulsion du ministre Carlo Di Antonio, l'accord prévoit que le maintien de l'intégralité du réseau ferroviaire est un fait;

Considérant le courrier de l'ASBL Navetteurs.be qui informe les collèges communaux d'une menace de fermeture, par Infrabel, de certaines lignes ferroviaires, dont la ligne 42, Liège-Gouvy, faute de moyens pour les entretenir ;

Considérant que le plan de transport 2020-2023 pour la province de Liège en cours de construction par la SNCB émet clairement le souhait de doubler l'offre de transport sur la ligne 42 en y faisant circuler un train par heure en semaine et le week-end ;

Considérant le nombre important d'utilisateurs du transport ferroviaire en gare d'Aywaille : en moyenne 223 voyageurs par jour en semaine, 72 voyageurs le samedi et 73 voyageurs le dimanche, soit une moyenne de 1260 voyageurs par semaine.

Considérant que l'entretien et la sécurité sont étroitement liés, qu'en effet si des travaux ne sont pas entrepris, s'en suivront inévitablement des réductions de vitesse entraînant de facto un risque de fermeture par manque de sécurité ;

Considérant que la démarche de l'ASBL Navetteurs.be est, in fine, de conscientiser le pouvoir Fédéral et d'obtenir qu'il s'engage sur des montants supplémentaires permettant le maintien des lignes évoquées supra ;

Considérant que la ligne 42 est quotidiennement utilisée par des centaines de voyageurs (étudiants, travailleurs, seniors, touristes...), que sa suppression serait une véritable catastrophe tant sur le plan de la mobilité que du point de vue touristique, sans compter les conséquences pour les étudiants ;

Considérant qu'il y a lieu, une nouvelle fois, d'attirer l'attention des organes dirigeants d'INFRABEL et du Gouvernement fédéral sur l'incidence négative de ces mesures qui ne feraient que déforcer l'offre ;

Considérant que les défis climatiques encouragent à délaisser la voiture au profit du train et nécessitent donc une offre suffisante alors qu'une suppression provoquerait à terme un désert ferroviaire pour les navetteurs et une recrudescence du trafic routier ;

Considérant que par le passé, le conseil a déjà approuvé d'autres motions pour le maintien d'une offre correcte sur la ligne 42.

Demande au collègue,

1. De soutenir l'honorable démarche de l'ASBL Navetteurs.be qui consiste à s'opposer à toute fermeture de lignes sur le réseau ferroviaire belge ;
2. De rappeler à INFRABEL et au gouvernement fédéral les objectifs du maintien d'un service public de qualité, d'une offre ferrée répondant aux besoins des utilisateurs ;
3. De rappeler qu'une offre ferroviaire en zone rurale ne pourra jamais rencontrer tous les objectifs de rentabilité qu'un Conseil d'Administration pourrait se fixer ;
4. De faire part d'une opposition à toute tentative de désajuster l'offre dans la gare d'Aywaille et de celles situées tout au long de la ligne 42 ;
5. De rappeler la poursuite des travaux d'entretien et de sécurité sur ladite ligne ;
6. De transmettre la présente délibération au Conseil d'Administration d'INFRABEL, à la SNCB, au Ministre fédéral en charge de la SNCB.